



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du lundi 15 décembre 2025

En exercice : 23

Présents : 18

Excusés : 1

Absents : 4

Date de la convocation :

10/12/2025

Président de séance :

Michel BERTHET

Secrétaire de séance :

Jean-Luc PAQUELIER

Rapporteur : Michel BERTHET

N° interne de l'acte : 2025-44

lundi 15 décembre 2025, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Michel BERTHET .

Membres présents :

Jean Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Ludivine DE OLIVEIRA LEONES, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Annick GUYON (donne pouvoir à : Céline CARREIRO)

Membres Absents :

Patrice DUPONT, Ludovic MORAND, Coralie SANGOY-LUTAUD, Anne-Sophie MANIGAND

Objet: Approbation du plan de financement de réalisation d'une chaufferie bois

La commune de Crêches-sur-Saône prévoit AMO la création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie biomasse via un marché de performance.

La transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont des enjeux majeurs pour notre commune. Dans ce cadre, la création d'une chaufferie bois permettrait de :

- Réduire la dépendance aux énergies fossiles en utilisant une ressource locale et renouvelable.
- Diminuer les coûts énergétiques à moyen et long terme.
- Valoriser les ressources forestières locales, en partenariat avec les acteurs du territoire.
- Répondre aux objectifs du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et des réglementations en vigueur.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et de sobriété énergétique.

Description du projet:

- Localisation : La chaufferie sera implantée en haut de l'Allée des Arts
- Capacité : La chaufferie sera dimensionnée pour alimenter les écoles, la mairie, la crèche intercommunale, des bâtiments A-B-C de l'OPAC rue du Parc
- Technologie : Utilisation d'une chaudière bois automatique à plaquettes forestières, conforme aux normes environnementales.
- Calendrier : de 2025 pour les études à 2027 pour la livraison

Plan de financement prévisionnel de la chaufferie bois de Crêches sur Saône				
Taux sur opération HT	Recettes HT		Dépenses HT	
14,11% CCRTADEM via le SYDESL	239 820 €	Ingénierie conception		83 000 €
31,83% FEDER via la région Bourgogne-Franche-Comté, AAP 2025 au titre de l'objectif spécifique 2.2 de son programme "FEDER FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027" visant au déploiement de chaufferies bois avec réseaux de chaleur	541 000 €	Travaux selon marché MPGP		1218 910 €
1,77% Département de Saône et Loire	30 000 €	Travaux raccordement bâtiments OPAC71		259 458 €
1,64% Subvention ADEM pour l'AMO	27 860 €	Mission d'AMO		39 800 €
49,35% Total des subventions	838 680 €	Coordonateur de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS)		4 500 €
63,95% CEE coup de pouce bâtiments communaux; MBA; OPAC71	1 086 940 €	Bureau de Contrôle Technique (CT)		4 500 €
113,30% Total toutes aides	1 925 620 €			
-13,30% Reste à charge collectivité base HT(excédent)	- 226 011 €	Prêt relais d'1,57 M€ sur 2 ans (hypothèse 2,8 % intérêts + frais dossier 1500 €) = autofinancement		89 441 €
100,00% TOTALHT	1 699 609 €	TOTALHT		1 699 609 €

VU le code général des collectivités territoriales ;

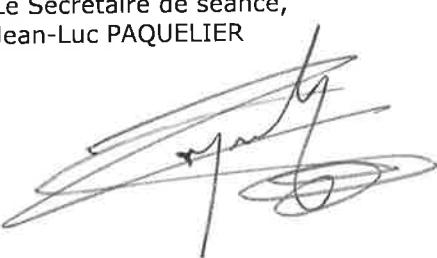
VU la délibération 2024-85 du 18 novembre 2024 portant approbation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et autorisant le Maire à signer les marchés à intervenir ;

VU la délibération 2025-37 relative à l'approbation de recherches de subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (NPPAV F. BIANCHINO, 1 abstention N.DUMORD et 8 votes contre C.CARREIRO, M.BROSSETTE, L.DE OLIVEIRA LEONES, C.DUMONT-PLATEL, F.FARGEOT-MENEZES, M.FRANÇAIS-DUMONT, A.GUYON,P.PERNOT), décide :

- **D'approuver** le budget prévisionnel et le plan de financement prévisionnel tel que détaillé ci-dessus;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc PAQUELIER



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,
Michel BERTHET

